ETUDE POLITIQUE
DÉVELOPPEMENT VIE ASSOCIATIVE CULTURELLE & SPORTIVE
VERDUN SUR GARONNE

1/ INTRODUCTION

1.1 / Objet du cahier des charges

Dans le cadre du développement de sa vie associative, culturelle, sociale et sportive, la commune de Verdun-sur-Garonne souhaite mettre en œuvre une grande concertation auprès de son secteur associatif.

La commune souhaite être accompagnée par un bureau d'étude qui doit permettre :

- D'établir un **diagnostic partagé** quantitatif et qualitatif sur le tissu associatif local
- D'élaborer un **schéma directeur du développement associatif** permettant une projection à 5 ans autour :
    - D'une analyse des besoins des associations et de la Mairie
    - De renforcer l'accompagnement de la Mairie auprès des associations notamment :
        - par la définition d'une politique municipale à destination du secteur associatif
        - par le développement d'outils de gestion facilitant le partenariat au quotidien
        - par la rénovation ou la création d'infrastructures

1.2 / Contexte local

Verdun-sur-Garonne est aujourd'hui une commune à vocation résidentielle, inscrite dans un bassin de vie au cœur d'un **territoire métropolisé**, à mi-chemin entre Toulouse et Montauban. La commune connaît **une augmentation continue de sa population**, au-dessus de la moyenne nationale (4 823 habitants au 1er janvier 2020). L'expansion démographique de Verdun-sur-Garonne a des incidences sur le fonctionnement des services publics au sein de ce territoire. Elle connaît un **phénomène de centralité propre aux Bourgs-centres**. Par ailleurs, sa courbe de population est caractéristique des villes péri-urbaines, avec un fort pourcentage de la population jeune (12% de la population accueilli dans les écoles primaires). Le Conseil départemental du Tarn-et-Garonne y a construit son 18ème collège dont la première rentrée a eu lieu en septembre 2020. Elle est la **deuxième commune d'un territoire** connaissant une forte mutation démographique, économique et politique qu'est celui de la **Communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne** (environ 45 000 habitants), qui est issue de la fusion de trois intercommunalités : la

communauté de communes du terroir de Grisolles et de Villebrumier, la communauté de communes de Garonne et Canal et la communauté de communes du Pays Garonne et Gascogne. Anciennement membre de cette dernière, située principalement « rive gauche » de la Garonne, Verdun-sur-Garonne s'inscrit dans la nouvelle **dynamique de planification territoriale** de Grand Sud Tarn-et-Garonne, notamment avec le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat (PLUi-H) à 25 communes destiné à répondre aux enjeux de préservation du cadre de vie, d'offres de services, de commerces, de logements, de mobilités, et de renforcement le lien social sur le territoire. Ce lien social est également un des axes de développement du nouveau Centre social intercommunal (favoriser le vivre ensemble sur le territoire –-> soutenir la vie associative), dont l'activité sur la commune devrait être localisée au sein de la Maison Intercommunale de l'Enfance.

2 / PRÉSENTATION DU SECTEUR ASSOCIATIF, CULTUREL & SPORTIF

Veuillez-vous reporter à :

- *l'annexe 1* : tableau référençant les associations locales
- *l'annexe 2* : panel des infrastructures communales
- *l'annexe 3* : évènements annuels *(à titre indicatif - non exhaustif)*

3 / CONTENU DE L'ÉTUDE

3.1 / Phase 1 : Diagnostic quantitatif et qualitatif

Le diagnostic devra prendre en compte de manière non-exhaustive :

- Nombre d'associations agissant sur le territoire communal et impacts sur le territoire Grand Sud Tarn-et-Garonne
  - Nombre de bénévoles agissant sur le territoire
  - Masses financières de l'impact du secteur sur la commune
  - Panel des activités pratiquées
- Moyens mis à disposition par la commune au secteur associatif
  - Moyens humains
  - Moyens financiers (politique de subventionnement)
  - Moyens matériels (mise à disposition de salles, de matériels) à valoriser comptablement
- L'insertion actuelle des associations dans le paysage local
  - Fonctionnement du partenariat Mairie-Associations (quels outils, conventionnements existants, à créer, quelles modalités d'échanges…)
  - Fonctionnement des partenariats entre Associations
  - Participation des associations au Projet Éducatif de Territoire (PEDT)
  - Participation des associations à la vie de la commune et à son développement
- Leurs objectifs et projets de développement dans les prochaines années.

3.2. Phase 2 : Schéma directeur du développement associatif, social, culturel et sportif

a) Définition des besoins

Projection des besoins actuels et futurs (à 5/10 ans) :

- De la Mairie pour développer sa capacité à soutenir le secteur associatif
- Des associations pour poursuivre et se développer dans leur domaine d'activité

b) Définition d'une politique municipale à destination du secteur associatif

Déterminer et mettre en avant dans un document à destination des habitants et des associations un cadre d'action avec des priorités politiques pour les 5 ans à venir.

c) Mise en place d'outils collaboratifs

Présentation, choix et mise en place d'outil(s) collaboratif(s) facilitant le fonctionnement de la relation entre la Mairie et les associations.

d) Rénovation et/ou création d'infrastructures

Schéma directeur pluriannuel de rénovation et de création d'infrastructures à destination du secteur associatif correspondant aux besoins déterminés. Pouvant aller jusqu'à un Avant-Projet Sommaire si création.
Plan de financement pour les projets lourds avec possibilité de co-financement (subvention).

4 / DEROULEMENT DE L'ETUDE

4.1 / Composition de l'équipe

a) Critères de choix du bureau d'étude

L'équipe pluridisciplinaire sera composée de plusieurs personnes aux compétences diverses (politiques publiques culturelles, sociales et sportives, médiation, ingénierie des équipements publics, développement territorial).

La méthodologie proposée se devra d'être innovante, créative et partenariale. Elle permettra d'impliquer l'ensemble des acteurs afin de développer la compréhension mutuelle des acteurs.

La collectivité analysera les propositions des candidats selon le critère du *mémoire technique et composition de l'équipe* pour 60% et du *prix* pour 40%.

b) Méthodologie de choix des offres

Les candidatures seront sélectionnées en deux temps :

1) sélection de trois candidats sur dossier
2) *puis* jury en présentiel pour ces trois candidats.

La commune pourra demander à chaque candidat d'adapter leur offre en fonction de son besoin avant d'arrêter définitivement son choix.

c) Délai de transmission des candidatures et des offres

Les candidatures et les offres devront parvenir en Mairie **avant le vendredi 20 novembre 2020 à 12h00**. La voie dématérialisée sera favorisée (associations@verdun-sur-garonne.fr) mais les versions papiers seront également admises (Place de la Mairie – 82600 Verdun-sur-Garonne).

La phase évoquée dans le chapitre précédent (b) aura idéalement lieu entre le 23 novembre et le vendredi 11 décembre 2020.

Ces délais pourront être prolongés si besoin.

4.2 / Formes et délais des rendus

Le prestataire devra remettre :

- En phase 1 : juin 2021
- En phase 2 : octobre 2021

Des rendus intermédiaires et une communication vers l'ensemble des partenaires devront être produits. L'étude se déroulera sur une durée de 6 à 9 mois, se clôturant en octobre 2021 par des Assises de la vie associative, culturelle et sportive.

4.3 / Conduite de l'étude

Le prestataire travaillera en étroite collaboration avec un **comité technique** qui regroupe les agents de la commune de Verdun-sur-Garonne (Directeur Général des Services, Directeur Général Adjoint, Directrice des Services Techniques, agents administratifs et techniques en charge des associations), …

Un **comité de pilotage** sera mobilisé sur les deux phases et regroupera, en plus du comité technique, Monsieur le Maire et les élus concernés (adjoints, membres de la commission « *Développement associatif & Manifestations* »…) ainsi que les organismes partenaires qui seront à cibler.